

BUDGET ANNEXE – CAVEAUX AMÉNAGÉS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

➤ Pour rappel :

- ✓ La commune de Marignier a réalisé des caveaux aménagés, qui sont cédés aux administrés ;
- ✓ La vente de caveaux est une activité s'exerçant dans le secteur concurrentiel et constitue un service public industriel et commercial (SPIC). Les opérations de vente de caveaux doivent, par conséquent, être retracées dans un budget annexe doté d'une autonomie financière : le budget annexe « Gestion des caveaux aménagés » a été créé au 1^{er} janvier 2023 ;
- ✓ A sa création, le budget annexe a été doté de trésorerie par le biais d'une avance du budget principal d'un montant de 101 694 €, correspondant à :
 - 30 caveaux de 2 places pour une valeur de 64 230 € (2 141 € le caveau) ;
 - 14 caveaux de 4 places pour une valeur de 37 464 € (2 676 € le caveau) ;
- ✓ Cette avance fait l'objet d'un remboursement annuel par le budget annexe au budget principal au vu des ventes de caveaux réalisées dans l'année, à savoir :
 - En 2023 : 2 caveaux 2 places soit 4 282 € ;
 - En 2024 : 3 caveaux 2 places soit 6 423 € ;
 - En 2025 : 4 caveaux 2 places et 2 caveaux 4 places soit 13 916 €.

➤ Orientations pour 2026 :

- ✓ Vente de 3 caveaux de 2 places et de 1 caveau de 4 places ;
- ✓ Les recettes afférentes seront transférées au budget général dans le cadre du remboursement d'avances.